

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 février 2007

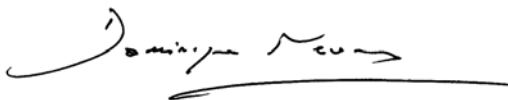
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3621-2007.
Cause tarifaire 2007 de *Gazifère inc.*
Demande de renseignements no. 1 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3621-2006

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À GAZIFÈRE INC.

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1

Référence : Dossier R-3621-2006, Pièce GI-1 , Doc. 1, témoignage de Mmes. Lucie Vandal-Parent et de Lucie Mauviel, p. 3, Q-8, ligne 15.

Demande :

a) Dans le cas des « additions liées à l'entretien du réseau », faut-il comprendre qu'il s'agit d'extensions du réseau ou faut-il comprendre qu'il s'agit de montants associés à l'entretien du réseau. Veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2

Référence : Dossier R-3621-2006, Pièce GI-1 , Doc. 1, Témoignage de Mmes. Lucie Vandal-Parent et de Lucie Mauviel.

Demandes :

a) Veuillez concilier votre prévision de 601 384 \$ pour le PGEÉ 2007 avec le budget de 632 584 \$ déjà décidé par la Régie pour le PGEÉ 2007 en page 11 de la décision D-2007-03 du dossier R-3587-2005 Phase 2.

b) Veuillez détailler par programme votre réponse à la sous-question (a).

c) Veuillez indiquer quel traitement vous faites de l'erreur de calcul de la Régie en page 11 de la décision D-2007-03 du dossier R-3587-2005 Phase 2, qui a accordé pour le PGEÉ 2007 un budget total de 632 584 \$, alors que les programmes approuvés par la Régie à la même page totalisent seulement 631 384 \$.

d) Veuillez concilier votre prévision d'économies de gaz de 1 008 402 m³ pour le PGEÉ 2007 avec la prévision 2007 des économies de gaz de 1 230 303 m³ déjà établie par la Régie à la page 11 de la décision D-2007-03 du dossier R-3587-2005 Phase 2.

e) Veuillez détailler par programme votre réponse à la sous-question (d).

f) Compte tenu de vos réponses qui précèdent et des conciliations effectuées, veuillez indiquer les économies de réductions de CO₂ (tonnes) et les économies d'eau (litres) associées à chaque programme du PGÉÉ, prévues pour 2007.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3

Référence : Dossier R-3621-2006, Pièce GI-4 , Doc. 1, *Rapport annuel du Plan Global en Efficacité Énergétique 2006*, page 4, rubrique 1.2 Installation de thermostats programmables.

Demande :

a) Selon votre évaluation, les clients qui préfèrent un autre thermostat que celui offert avec le rabais de 100 \$ à l'achat d'un générateur à air chaud certifié *Energy Star* optent-ils au moins pour un thermostat électronique ou un thermostat électronique programmable ? Veuillez détailler votre réponse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-4

Référence : Dossier R-3621-2006, Pièce GI-4 , Doc. 1, *Rapport annuel du Plan Global en Efficacité Énergétique 2006*, page 7, rubrique 1.7 Analyses énergétiques et thermographiques et page 9, rubrique 2.2, Chauffe-eau efficaces.

Demande :

a) *Gazifère* a-t-elle mis en place un mécanisme de contrôle afin de s'assurer qu'un dépassement important d'un programme donné (par exemple dû à un afflux important et imprévu d'opportunistes) puisse amener une modification des paramètres du programme en cours d'année budgétaire (avec ou sans demande d'approbation à la Régie selon votre réponse) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-5

Références :

i) Dossier R-3621-2006, Pièce GI-4 , Doc. 1, *Rapport annuel du Plan Global en Efficacité Énergétique 2006*, page 11, Dépenses de gestion :

*Au chapitre de la gestion, les dépenses couvrent l'ensemble des activités reliées à la planification, la mise en oeuvre, la gestion et les activités réglementaires du PGEÉ, ainsi que **les coûts reliés à la participation de Gazifère aux travaux préparatoires du Plan d'ensemble en efficacité énergétique du gouvernement du Québec.** (souligné par nous)*

ii) Gouvernement du Québec, *L'énergie pour construire le Québec de demain*, mai 2006, p. 59 :

Les programmes actuels de Gaz Métro et de Gazifère seront intégrés au plan d'ensemble en efficacité énergétique, et comporteront des cibles allant jusqu'en 2015.

Demandes :

- a) Veuillez ventiler les dépenses de gestion mentionnées à la référence (i).
- b) Veuillez décrire les activités reliées à la planification ainsi que celles reliées à la participation de *Gazifère* aux travaux préparatoires du *Plan d'ensemble en efficacité énergétique* du gouvernement du Québec.
- c) Veuillez déposer les recommandations de *Gazifère* présentées dans le cadre de ces travaux préparatoires.
- d) Quelle est la stratégie de *Gazifère* en vue d'atteindre les objectifs d'économie d'énergie fixés pour elle par le gouvernement dans sa *Stratégie énergétique* de mai 2006 ?
- e) Veuillez déposer un tableau indiquant, pour chaque année d'ici l'échéance gouvernementale de 2015, les objectifs prévus de *Gazifère* en économies d'énergie, en les ventilant si disponible par programme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-6

Référence : Dossier R-3621-2006, Pièce GI-4 , Doc. 1, *Rapport annuel du Plan Global en Efficacité Énergétique 2006*, page 12, Nouveau site Internet.

Demande :

- a) Le nouveau site Internet a-t-il été mis en place ? Sinon quand le sera-t-il ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-7

Référence : RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-3687-2005, Phase 2, Décision D-2006-158, p. 26 :

Le distributeur s'engage aussi à mettre en place une politique d'achat qui exigerait l'achat de véhicules et d'équipements plus performants du point de vue de l'efficacité énergétique ¹.

Demande :

- a) Veuillez déposer la politique d'achat mentionnée en référence.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-8

Références :

- i) Dossier R-3621-2006, Pièce GI-5 , Doc. 2, *Revenue to Cost Comparisons*, December 31, 2007.
- ii) Dossier R-3621-2006, Pièce GI-6, document 1, page 4, Table 1 : *Proposed Adjustments and Rate Increase for 2007*.

Demande :

- a) De la pièce GI-5, document 2, page 1, nous constatons que le tarif 2 est subventionné par les autres tarifs et à la pièce GI-6, document 2, page 4, nous voyons que la hausse applicable au tarif 2 est plus grande que celle applicable aux autres tarifs (au moins deux fois plus). *Gazifère* a-t-elle l'intention d'éliminer cet inter financement sur un nombre déterminé d'années ? Veuillez préciser.

¹ Cité dans le texte : [Dossier R-3587-2005, Phase 2], Pièce B-23-GI-1, document 3, 31 mai 2006, page 15.